



Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe

Bilan des actions 2013



SOMMAIRE

I. Présentation du SIAG	3
1.1 Historique et missions	3
1.2 Les missions du SIAG	4
II. Bilan Financier	5
2.1 Répartitions des principaux postes de dépenses de Fonctionnement	5
2.2 Répartitions des postes de recettes de fonctionnement	5
2.3 Répartitions des postes de dépenses d'Investissement.....	6
2.4 Répartitions des postes de recettes d'Investissement.....	6
III. Les principales actions du SIAG en 2013	7
3.1 CTMA Bassin de la Gartempe	7
3.2 Lutte collective contre les ragondins et rats musqués.....	10
3.3 Travaux d'entretien 2013 :	10
3.4 Travaux 2013 de lutte contre la Jussie	10
3.5 Bassin de la Creuse.....	12
3.6 Communication	13

I. Présentation du SIAG

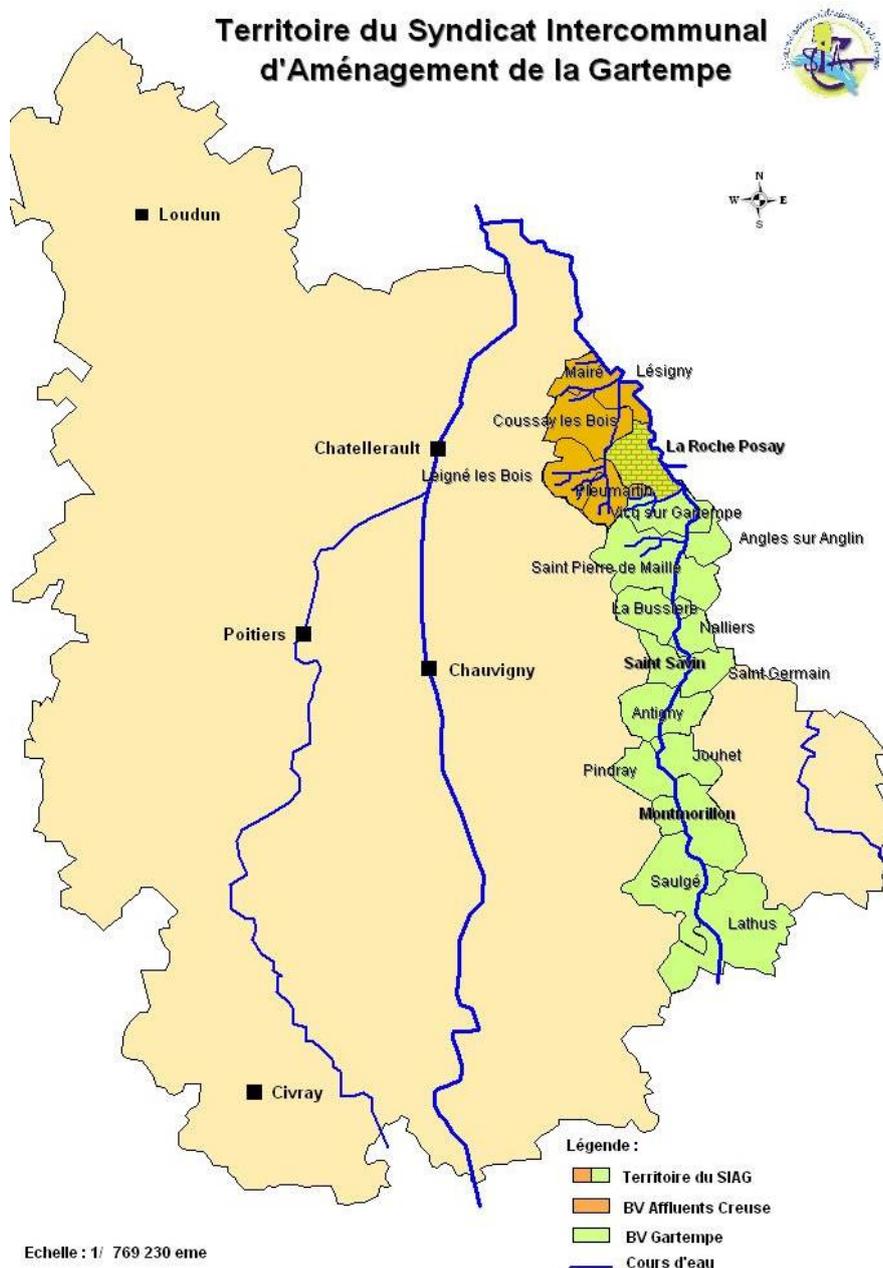
1.1 Historique et missions

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (SIAG) est un syndicat mixte fermé (il associe uniquement des communes et des EPCI).

Il a été créé en 1983 par plusieurs communes riveraines de la Gartempe, suite aux inondations très importantes de 1982 et s'étend sur deux Communautés de Communes : Communauté de Communes du Montmorillonnais et de la Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse.

Il regroupe 19 communes : Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, la Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Saint-Pierre-de-Maillé, la Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy.

Le SIAG entretient et restaure 160 km de cours d'eau.



1.2 Les missions du SIAG

Sous le couvert de l'intérêt général, le syndicat se substitue aux riverains pour mener une gestion cohérente du réseau hydrographique avec comme objectifs :

- Assurer le libre écoulement des eaux tout en préservant la biodiversité
- Respecter les usages et les droits d'eau tout en transcrivant sur le terrain mes orientations nationales et européennes.

Le SIAG définit, met en œuvre et suit les différents programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau concernant :

- Les berges et la ripisylve
- La morphologie des cours d'eau
- La libre circulation des espèces piscicoles
- Les protections de berges
- La lutte contre les espèces invasives.

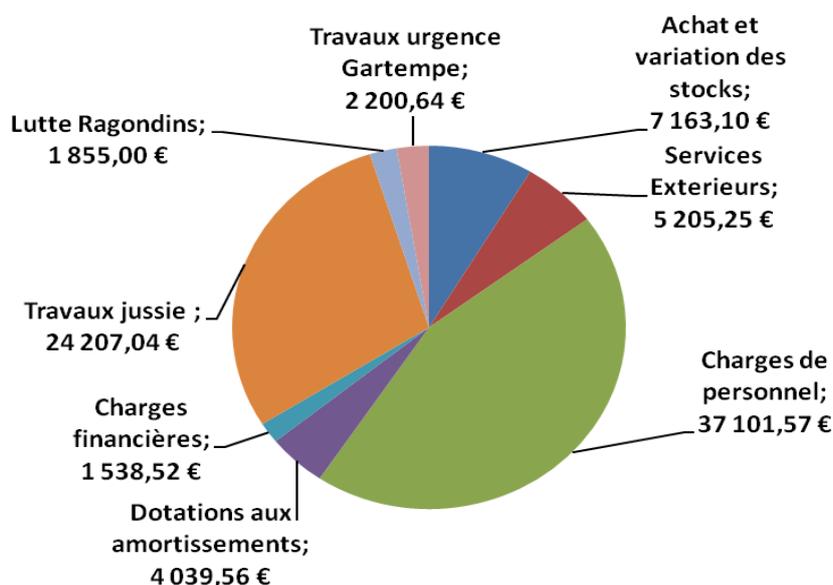
Le syndicat mène des négociations et apporte des conseils techniques aux riverains, aux collectivités et usagers en termes d'aménagement de berges, d'entretien de cours d'eau et de gestion des milieux aquatiques.

II. Bilan Financier

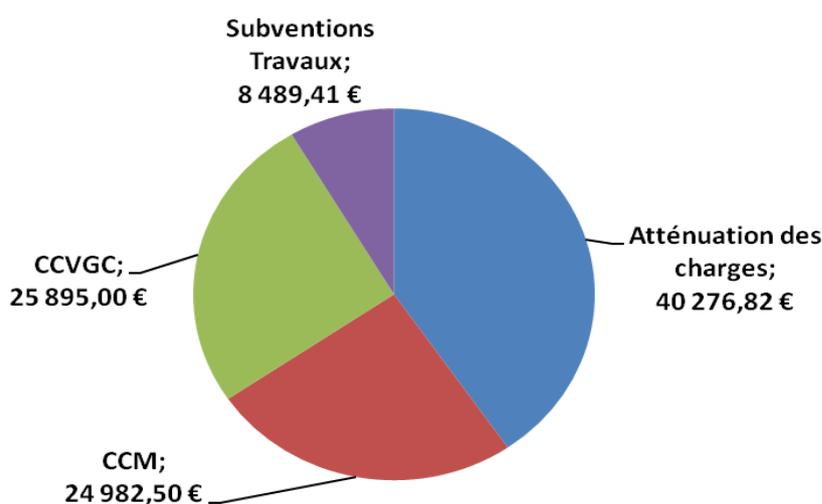
Le syndicat est financé par les contributions des deux Communautés de Communes adhérentes (Communauté de Communes du Montmorillonnais et de la Communauté de Communes Val de Gartempe et Creuse) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement.

Le SIAG bénéficie d'aides financières provenant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Général de la Vienne et de la Région du Poitou-Charentes, en fonction des travaux réalisés. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

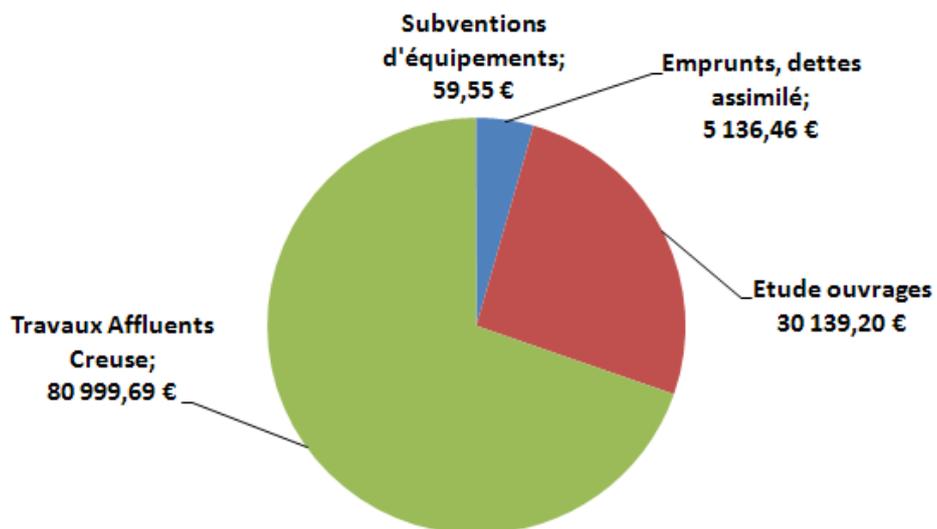
2.1 Répartitions des principaux postes de dépenses de Fonctionnement



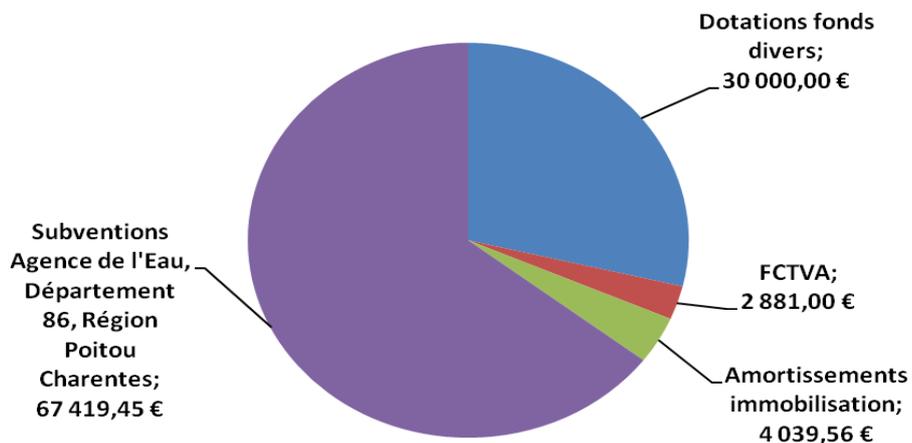
2.2 Répartitions des postes de recettes de fonctionnement



2.3 Répartitions des postes de dépenses d'Investissement



2.4 Répartitions des postes de recettes d'Investissement



III. Les principales actions du SIAG en 2013

3.1 CTMA Bassin de la Gartempe

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe mène depuis sa création des actions d'entretien et de restauration des berges et du lit de la Gartempe.

Dans l'objectif de maintenir ces efforts de restauration du milieu aquatique, le SIAG s'engagea pour une durée de cinq ans (2002 – 2006) dans un Contrat de Restauration Entretien auprès de l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne.

Cette démarche partenariale entre le SIAG et l'Agence de l'Eau a permis la réalisation d'un plan pluriannuel de restauration des berges et du lit de la Gartempe par des méthodes respectueuses de l'environnement.

Ce contrat étant arrivé à terme, il a été nécessaire de réaliser une évaluation des actions entreprises durant les cinq années de restauration, ainsi qu'une évaluation de la situation actuelle de la Gartempe.

L'étude a été réalisée par RIVE-SIGbea au cours de l'année 2007 et le rendu a été produit au début de l'année 2008.

Au vu des conclusions de cette étude préalable et des objectifs de bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau, le SIAG travaille actuellement à la mise en place d'un nouveau programme de travaux sur la Gartempe comprenant des actions sur :

- La restauration de la franchissabilité des ouvrages problématiques au vu des objectifs DCE
- L'entretien des berges
- La protection de berges
- La lutte contre les espèces invasives

Ce programme sera réalisé de 2014 à 2018, sur les 70 km de linéaire de la Gartempe

3.1.1 Restauration de la végétation

La restauration de la végétation sera réalisée sur l'ensemble du linéaire de la Gartempe. Les travaux seront découpés en cinq tronçons d'intervention découpés de la façon suivante :

Année 1 : Massugeon au bourg de Saulgé

Année 2 : Saulgé à Jouhet

Année 3 : Jouhet à Nalliers

Année 4 : Nalliers à ST Pierre de Maillé (Jutreau)

Année 5 : ST Pierre de Maillé à La Roche Posay

Le coût d'entretien prévisionnel est estimé à 60 000 € H.T annuel soit **300 000€ H.T** sur cinq ans.

3.1.2 La mise en conformité des ouvrages problématiques au vu de la DCE

L'étude préalable à la mise en place d'un dispositif de sortie de CRE sur la Gartempe réalisée par les bureaux d'études RIVE-SIGbea préconise la mise en place d'actions sur les ouvrages

problématiques afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire visée par les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le SIAG a rencontré individuellement chaque propriétaire d'ouvrage afin d'évoquer les solutions possibles pour la mise en conformité de leur ouvrage.

Compte tenu de l'importance de cette thématique et des interrogations de l'ensemble des propriétaires, le SIAG a souhaité lancer une étude sur ces ouvrages.

Celle-ci a pour objectif d'évaluer l'impact de chaque ouvrage sur la continuité piscicole et sédimentaire et de proposer des solutions d'aménagements permettant de restaurer la continuité écologique, tout en prenant en compte l'ensemble des usages et les intérêts que présentent les ouvrages.

L'ensemble des propriétaires, élus et services de l'Etat ont exprimé leurs avis sur les scénarios envisagés sur les ouvrages.

En fonction de ces avis, de l'état des seuils et des intérêts liés à ces ouvrages, le SIAG a demandé au bureau d'études de développer les scénarios suivants :

Ouvrages	Scénarios	Coût H.T
Busserais	Passe en enrochements	168 000
L'Epine	Passe en enrochements	225 500
Prunier	Passe en enrochements	121 000
Concise	Arasement partiel	46 000
Les Dames	Passe dans le V	216 500
Lenest	Arasement partiel	54 000
Guillerand	Abaissement de 50 cm et passe en enrochements	237 500
La Prade	Arasement partiel	53 000
L'Age	Passe dans le V	212 000
Cluzeau	Passe dans le V	170 000
Total		1 503 500 €

En parallèle, suite à la décision du comité syndical en date du 30 mai 2013, le SIAG a mis en place une charte de gestion des vannages des ouvrages avec les propriétaires, par laquelle ils s'engagent à ouvrir les vannes pendant une période suffisamment longue et orchestrée par le SIAG.

L'objectif est d'évaluer pendant 2 à 3 ans si ce mode de gestion peut permettre de restaurer la continuité et répondre aux obligations des propriétaires, en lieu et place des aménagements présentés ci-dessus.

La charte va être appliquée à compter du mois d'octobre 2014. Le suivi de la gestion des vannages sera assuré par le SIAG.

→ Coût de l'étude : Le coût de l'étude est de 91 807.95 € TTC.

Il a été décidé de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Vienne pour une participation financière.

Les communautés de communes du Montmorillonnais et des Vals de Gartempe et Creuse ont également été sollicitées pour financer le résiduel après subventions conformément à l'article 9 des statuts du SIAG.

→ **Plan de financement définitif :**

Coût T.T.C	Participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau		Participation prévisionnelle du Département de la Vienne		Participation prévisionnelle de la CCM	Participation prévisionnelle de la CCVGC
	Taux	Montant	Taux	Montant	Montant	Montant
91 807.95 €	50,00%	45 903.98 €	20,00%	15 352.5 €	27 496.32 €	2 749.63 €

3.1.3 Protection de berges

Le futur programme de travaux comprendra des travaux de protection des berges des llettes sur la commune de Montmorillon ainsi que des berges sur la commune de Saulgé. En effet, ces berges sont sous cavées et très érodées ce qui engendrent des risques importants pour la sécurité du public.

Le SIAG interviendra selon des techniques végétales respectueuses de l'écosystème aquatique. **Le coût prévisionnel de cette action est estimé à 194 400 € T.T.C**

3.1.4 Lutte contre les espèces végétales invasives

Le cours de la Gartempe dans le département de la Vienne était jusqu'alors faiblement concerné par l'infestation de jussie, espèce invasive originaire d'Amérique du Sud et rapportée en France pour l'aquariophilie.

Cependant, les faibles débits de la Gartempe en 2011 ont engendré un développement et une propagation très importante des herbiers de jussie. Face à cette situation le SIAG a engagé depuis 2011 des travaux d'arrachage manuel de cette espèce dont les résultats sont satisfaisants.

En effet, le dispositif de suivi mis en place sur les herbiers de jussie démontre que leur taille diminue l'année suivant l'intervention d'où la nécessité de continuer les efforts de lutte engagés par le SIAG.

Face à cette prolifération importante, le SIAG a décidé d'intégrer cette lutte dans le programme 2014 - 2018 afin de pérenniser les effets des travaux réalisés depuis 2011 et d'enrayer la prolifération de cette espèce végétale invasive (*photo 3*). Les travaux auront lieu sur l'ensemble des berges et du lit de la Gartempe colonisées par la jussie, soit sur les communes de Saulgé en amont jusqu'à la Roche Posay en aval.

Le Coût prévisionnel des travaux de lutte contre la jussie s'élève à 30 000 € H.T / an soit 150 000 € H.T sur 5 ans.

3.2 Lutte collective contre les ragondins et rats musqués

3.2.1 Contexte

Il a été organisée une lutte collective ragondins et rats musqués 2012 sur l'ensemble du territoire du SIAG. Cette lutte collective est rendue obligatoire par arrêté préfectoral n°2007/DDAF/SFEE/222 en date du 28 Juin 2007. Elle a été coordonnée par la FDGDON de la Vienne et le SIAG.

Au cours de cette lutte il a été disposé 260 cages pour un total de **256 ragondins capturés en 2013 contre 252 en 2012**. La lutte collective réalisée par le SIAG peut être jugée d'efficace car les prélèvements sont passés de 880 ragondins en 2009 à 256 en 2012 ce qui est très encourageant.

3.2.2 Coût de la lutte collective

Plan de financement	
SIAG	925.00 €
Communauté de Communes Montmorillonnais	400.00 €
Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse	425.00 €
Coût Total	1 750.00 €

3.3 Travaux d'entretien 2013 :

3.3.1 Contexte

Le SIAG est intervenu en 2013 sur des embâcles et des arbres tombés dans la Gartempe pour rétablir rapidement le libre écoulement des eaux et garantir la sécurité des usagers de la Gartempe.

Les autres travaux d'entretien réalisés en 2013 ont consisté à nettoyer les passes à poissons et à couper certains arbres risquant à court terme de basculer dans la Gartempe. Ces travaux ont été réalisés par le chargé de missions du SIAG.

Le SIAG a également rappelé à certains propriétaires, leur obligation d'entretien afin d'éviter que certains arbres morts en berge ne basculent pas dans la Gartempe. Ce mode opératoire sera poursuivi en 2014 afin d'essayer de limiter les interventions du SIAG aux seules phases prévues dans le futur programme de travaux.

3.3.2 Coût des travaux sur la végétation

Plan de financement	
SIAG	2 200.64 €

3.4 Travaux 2013 de lutte contre la Jussie

3.4.1 Localisation des travaux

Les travaux ont concerné les berges et le lit de la Gartempe sur les communes de Montmorillon, Antigny, Saint Savin, Saint Germain, Nalliers, La Bussière, Saint Pierre de Maillé, Vicq sur Gartempe et La Roche Posay

Les travaux d'arrachage ont été réalisés à partir des herbiers installés le plus en amont sur le cours de la Gartempe, jusqu'au niveau de la confluence de la Gartempe avec la Creuse. L'ensemble des herbiers ont été traités. Le SIAG est intervenu sur 49.5 km de linéaire (voir les cartes d'intervention en annexe)

3.4.2 Consistance des travaux

Les travaux d'arrachage de jussie ont été réalisés manuellement et les produits d'arrachage ont été exportés vers une zone de traitement appropriée.

Les travaux d'arrachage ont été réalisés au mois de juillet, dès le début de la pousse, afin de limiter rapidement le développement des herbiers.

Il a été arraché manuellement **4921 m² de jussie** en 2013 sur le linéaire de la Gartempe soit **14.85 m³**.

Les travaux 2013 ont permis de traiter 100 % du linéaire de la Gartempe impacté par la jussie.

Une intervention a été programmée en octobre 2013 pour arracher les nouvelles pousses de jussie et affaiblir les herbiers.

3.4.3 Coût et financement des travaux

Le tableau ci-dessous détail la surface et le coût d'intervention par commune, pris en charge par le SIAG :

Communes	Surface en m ²	Volume égoutté (m ³)	Nombre de jours d'arrachage	Coût H.T
Montmorillon	25	0,1	0,2	176,00 €
Antigny	70	0,3	2,5	2 200,00 €
Saint Savin - Saint Germain	83	0,3	1,8	1 584,00 €
Nalliers	140	0,55	1,5	1 320,00 €
La Bussière	360	1,6	2	1 760,00 €
Saint Pierre de Maillé	1320	4,7	3	2 640,00 €
Vicq / Gartempe	2460	6,3	10	8 800,00 €
La Roche Posay	470	1	2	1 760,00 €
Total	4921	14,85	23	20 240,00 €

Le tableau ci-dessous détail le financement des travaux 2013 d'arrachage de la Jussie :

Coût TTC	Subvention département	Subvention Région Poitou-Charentes	Financement SIAG
24 207.04 €	4 048.00 €	4 841.00€	15 318.4 €

3.5 Bassin de la Creuse

3.5.1 Cinquième phase de travaux sur la Luire, le Gué de la Reine et le Montant

Les travaux de restauration de la morphologie de la Luire et de la Palte n'ont pas pu être réalisés à l'automne 2012 compte tenu des niveaux d'eau trop importants. Ces derniers ont été réalisés lorsque les niveaux d'eau ont été jugés satisfaisants..

Les travaux d'entretien de la végétation ont été réalisés en décembre 2012. Les plantations seront réalisés au premier trimestre 2013.

3.5.2 Nature des travaux réalisés

→ L'entretien de la végétation

L'entretien de la ripisylve a été effectuée sur 3200 ml sur le Montant, 2120 ml sur la Plate et 1840 ml sur la Luire amont. L'objectif a consisté à pérenniser les effets des travaux de restauration de la végétation réalisés par le SIAG depuis 2008.

→ La restauration de la morphologie de la Luire et sur la Plate:

Les travaux de recharges granulométriques ont pour objectifs :

- De recréer une carapace d'écoulement afin de stopper l'incision du lit de la Luire en amont de la Vervolière sur la commune de Coussay les Bois et de resserrer la section du lit mineur afin de créer une largeur d'écoulement adaptée au débit d'étiage
- De recréer un profil d'écoulement comprenant une alternance de fosses, radiers et plats, tous les 6 - à 7 fois la largeur du lit mineur
- De créer de nouveaux habitats pour la faune aquatique
- Sur la Plate, les travaux auront le même objectif en complétant les travaux 2008 réalisés sur la morphologie.

Les travaux de recharges granulométriques seront effectués avec des matériaux alluvionnaires calibrés en 20 -100 mm disposés à l'aide d'un manuscopique. Il sera ensuite dispatché des blocs calibrés en 200 - 400 pour créer des habitats favorables à la faune aquatique. Il est prévu de mettre en place 470 m³ de matériaux.

→ Plantations

Le linéaire de la Luire est fortement dépourvu de ripisylve. En 2012, il a été décidé de replanter sur 2600 plants afin de stabiliser les berges et de provoquer un ombrage suffisant au cours d'eau pour limiter le développement en masse de la végétation aquatique.

Les plantations ont été réalisées au premier trimestre 2013. Les berges ont été plantées avec des espèces locales : *Aulne glutineux*, *Merisier*, *Frêne*, *Erable champêtre*, *Charme*, *Noisetier*, *Saule pourpre*, *Saule 3 étamines*, *Cormier*, *Aubépine*, *Sorbier des oiseaux*.

3.5.3 Suivi :

Un suivi de la morphologie a été réalisé avant travaux et sera poursuivi après travaux par le SIAG afin d'évaluer l'impact de la suppression des ouvrages sur la morphologie de la Loire. Un suivi photographique est également réalisé pour analyser visuellement l'évolution du milieu.

Une pêche électrique et un suivi de la température ont également été réalisés avant travaux afin d'évaluer l'incidence des aménagements sur le peuplement piscicole et la température de l'eau après travaux.

3.5.4 Coûts et financements

Plan de financement	
Département de la Vienne	18 767.00 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	32 221.00 €
Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse	17 547.69 €
SIAG (FCTVA)	12 554.00 €

Montant Total TTC

81 089.69 €

3.5.5 Contexte réglementaire de réalisation des travaux et informations des riverains :

Les travaux ont fait l'objet au préalable d'une Déclaration d'Intérêt général. Néanmoins, une convention a été établie entre chaque propriétaire et le SIAG pour la réalisation de l'ensemble des travaux que se soit sur la morphologie ou bien l'entretien de la ripisylve.

Les travaux ont fait l'objet de deux réunions publiques d'information, d'un bulletin d'explication dans la presse locale et de nombreuses visites de terrain avec les propriétaires riverains.

3.6 Communication

3.6.1 Bulletins municipaux / lettre des rivières

Chaque année le SIAG rédige une note à l'attention des bulletins municipaux de l'ensemble des communes présentes sur le territoire du syndicat.

Celle-ci a pour objectif d'informer et de présenter à la population locale, les activités réalisées par le SIAG et celles qu'il projète d'effectuer.

Les travaux du SIAG sont également relayés dans la presse locale.

3.6.2 Démarche participative sur l'eau :

Le SIAG a adopté une démarche de concertation qui ne se limite pas à une réunion annuelle, mais à plusieurs en fonction des projets abordés et des secteurs géographiques.

Ainsi, le SIAG a mis en place un comité technique ouvrages chargé de valider le cahier des charges et le suivi de l'étude lancée par le SIAG sur les 10 ouvrages problématiques pour la

continuité écologique sur la Gartempe. Ce comité regroupe l'ensemble des élus, partenaires techniques et les représentants des propriétaires et des associations.

Le SIAG a également rencontré individuellement chaque propriétaire d'ouvrage et organisé de nombreuses réunions pour recueillir l'avis et échanger avec les propriétaires.

Concernant les affluents Creuse, l'ensemble des propriétaires et associations ont été conviés aux réunions d'informations et d'explications pour la mise en place de la dernière phase de travaux sur les affluents Creuse. De plus, bien que le SIAG réalise ces travaux sous couvert d'une DIG, il est établi une convention de travaux avec chaque propriétaire riverain.

3.6.3 Sensibilisation des scolaires aux milieux aquatiques :

- Interventions en milieu scolaire :

Plusieurs interventions ont été réalisées au LEPA Jean Marie Bouloux de Montmorillon et au Collège de Saint Savin sur la sensibilisation aux milieux aquatiques et au forum des métiers (explication du parcours professionnel etc.)

- Chantier jussie avec des scolaires :

Dans le cadre d'une semaine consacrée à la découverte de leur milieu professionnel, 28 élèves de 1^{ère} Bac Pro GMNF ("Gestion des Milieux Naturels et de la Faune") du Lycée Professionnel Agricole de Montmorillon ont participé à un chantier d'arrachage de jussie sur la Gartempe le 19 septembre dernier.

Cette activité a été réalisée en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe, lequel a engagé depuis 2011 des actions d'envergure pour lutter efficacement contre la prolifération exceptionnelle de cette peste végétale.

Les 28 élèves, divisés en 3 équipes d'intervention, ont tout d'abord été sensibilisés sur les effets néfastes de la jussie en milieu aquatique et les méthodes pour lutter contre cette espèce. Ils ont pu aussi découvrir, avec Mickaël Martin, chargé de missions du SIAG, les différentes missions d'intérêt général menées par le SIAG sur le cours de la Gartempe.

Par la suite les élèves ont fait preuve d'un réel professionnalisme en arrachant manuellement 2 m³ d'herbiers de jussie. Les déchets ont par la suite été évacués en déchetterie.

Cette journée de sensibilisation et de chantier-école peut être qualifiée de très positive. Elle a permis aux élèves d'appréhender les réalités de leur future vie professionnelle tout en participant à des actions réellement significatives pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Gartempe.

Arrachage de jussie par les élèves du LPA de Montmorillon



3.6.4 Visites de terrain des travaux réalisés

Il a été organisé de nombreuses visites de terrain pour présenter les travaux réalisés sur la morphologie des affluents de la Creuse, aux techniciens de rivières, partenaires financiers et techniques ainsi qu'aux élus.

3.6.5 L'accueil de stagiaires

Le SIAG a accueilli un stagiaire en 2013 :

Romain SOURY, a été chargé de réaliser le diagnostic de la jussie sur la Gartempe, de cartographier les herbiers et de participer aux travaux d'arrachage.

3.6.7 Participation du SIAG à des groupes de travail

Le SIAG participe à différents groupes de travail concernant l'identification des trames vertes et bleues, aux méthodes de lutte contre les espèces invasives ou encore relative à la restauration de la continuité écologique.